



# MÉMO POLMAR-Terre



Cedre

## FACE À UNE POLLUTION CONDUITE À TENIR



### 1 ANTICIPER ET SE PRÉPARER\*

Via la réalisation d'un état zéro et le recueil de la documentation utile :

- Disposition spécifiques ORSEC/POLMAR-Terre
- PCS
- Guide autorités locales
- Fiches d'aide à la réalisation de prélèvements
- Annuaires

### 2 CONFIRMER/INFIRMER LA POLLUTION

Via une reconnaissance rapide sur site

### 3 ALERTER

Selon l'origine de la pollution et l'ampleur du sinistre :

- La préfecture via le SIDPC ou le SIRACEDPC
- Le SDIS, la police/gendarmerie, CROSS, les communes
- Le pollueur ou son assureur (si celui-ci est identifié)
- Le gestionnaire du site
- Les usagers du site, du plan d'eau

### 4 SÉCURISER

En interdisant les accès au(x) site(s) pollué(s) (arrêtés municipaux et barriérage/balisage)

### 5 MOBILISER LES CONSEILLERS TECHNIQUES\*\*

- Correspondant POLMAR-Terre
- Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre du ministère de la Mer
- Cedre

### 6 PRÉSERVER SES INTÉRÊTS\*\*

- Établir l'origine de la pollution
- Faire constater la pollution par un Officier de Police Judiciaire, OPJ (constat, photos, échantillons)
- Justifier chacune des décisions prises
- Anticiper la réparation des préjudices tout en conservant tous les justificatifs en vue des démarches de réclamation/indemnisation

### 7 MOBILISER LES MOYENS PUBLICS ET PRIVÉS\*\*

- Moyens des stockages POLMAR-Terre
- Moyens identifiés dans les plans ORSEC ou communaux de sauvegarde

### 8 ASSURER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE\*\*

\* En fonction du cas considéré \*\* Si la situation le justifie